

Grimpeurs des Alpes

Condition d'Utilisation SAE

Berthe de Boissieux

Réglementation Intérieure de l'Association Grimpeurs des Alpes :

- Ce présent règlement ne se substitue pas au(x) règlement(s) de fonctionnement et d'utilisation du gymnase et plus précisément de la Structure Artificielle d'Escalade (SAE), décrété(s) par la mairie. Il le complète en précisant l'organisation du club Grimpeurs des Alpes au niveau de la pratique de l'escalade.
- L'utilisation de la SAE aux horaires du club est exclusivement réservée aux adhérents du club Grimpeurs des Alpes à jour de leur cotisation, titulaires de la licence assurance fédérale, munie du certificat médical.
- Le mur est ouvrable et praticable seulement les jours où un encadrant est présent. Les périodes d'arrêt des entraînements seront indiqués par affichage à la salle et/ou sur le site internet du club.
- Le port du masque est obligatoire dans tout le gymnase pour les personnes de plus de 11 ans sauf pendant la pratique de l'escalade.
- Le lavage des mains est obligatoire à l'entrée du gymnase.
- Une distanciation physique d'un mètre en permanence et de 2 mètre lorsque l'on grimpe.
- Dans la mesure du possible, venir en tenue de sport ; l'accès au vestiaire reste possible avec port du masque et distanciation physique.
- Le nombre de personnes dans la salle à chaque séance est limitée à 15 cordées de 2 ou 3 grimpeurs. Le responsable de séance se réserve le droit de refuser des grimpeurs si le nombre de grimpeurs maximum est atteint.
- Il est défini les catégories de grimpeurs suivantes :
 1. Les encadrants : initiateurs SAE, titulaires du passeport orange ou bénévoles habilités par le Président des Grimpeurs des Alpes, aptes à initier un grimpeur débutant et lui permettre d'atteindre le niveau d'autonomie.
 2. Les grimpeurs autonomes : grimpeurs sachant mettre correctement leur baudrier, sachant utiliser un système d'assurage pour assurer, en toute sécurité, en moulinette et en tête, sachant grimper en tête, sachant assurer une chute (cf. : Compétences requises pour l'accès à la SAE de Berthe de Boissieux).
 3. Les grimpeurs débutants : grimpeurs ne maîtrisant pas les techniques de sécurité de l'escalade sur SAE (cf. : Compétences requises pour l'accès à la SAE de Berthe de Boissieux).
 4. Les personnes en période d'essai : Les personnes souhaitant découvrir l'escalade ou tester la SAE, ont la possibilité de participer à 2 séances d'essai. Elles sont prises en charge par un encadrant du club. Elles doivent signer une attestation d'acceptation des Conditions d'Utilisation de la SAE.

- Les grimpeurs débutants ou nouveaux doivent se faire connaître auprès du responsable de séance. Des séances « initiation adulte » sont encadrées de septembre jusqu'aux vacances de Noël. Ne peuvent venir à ce cours, que les grimpeurs débutants inscrits au cours et seulement lors de leur première saison, par la suite ils pourront avoir accès aux créneaux en pratique libre. Ces cours permettent d'acquérir les différentes règles de sécurité propre à ce sport ainsi que les différentes techniques et gestuelles utilisées en escalade.
- Le niveau "autonome" est délivré par les encadrants, après vérification des acquis.
- A chaque séance un responsable de séance est désigné parmi les encadrants présents. Le responsable aura toute autorité pour interdire l'accès de la SAE à toute personne ne respectant pas le présent règlement et/ou les normes et techniques de sécurité inhérentes à la pratique de l'escalade. Tout comportement ou attitude dangereuse fera l'objet d'une exclusion.
- La liste des encadrants du club est affichée sur la porte du placard du club.
- Chaque participant doit pointer sur la fiche de présence en arrivant dans la salle, les personnes en période d'essai doivent communiquer au responsable de séance leur numéro de téléphone.
- Les encadrants et le responsable de séance peuvent grimper sur la SAE pendant la séance si tous les grimpeurs sont autonomes ou si un encadrant assiste déjà les grimpeurs débutants.
- Les grimpeurs autonomes et débutants viennent au club avec leur propre équipement (baudrier, système d'assurage, chausson etc...). Dans le cas où un grimpeur n'est pas équipé, s'adresser au responsable de séance pour organiser un prêt de matériel.
- Un lavage des mains est obligatoire avant et après l'escalade.
- L'utilisation de chaussons d'escalade est obligatoire lors de l'escalade, interdiction d'être pieds nus au pied des voies et port du T-shirt obligatoire.
- Il est strictement interdit de déplacer des prises, de les changer, ou d'en rajouter.
- Le grimpeur et son assureur doivent s'assurer que toutes les précautions sont prises pour leur sécurité et doivent avant chaque voie :
 1. vérifier l'état des cordes, des baudriers, des dégaines et des mousquetons ;
 2. vérifier l'état des anneaux au sommet des voies ;
 3. réaliser un « double-check » de l'encordement du grimpeur et de l'installation du système d'assurage ;
 4. vérifier qu'un nœud de huit serré et effectué en bout de brin libre ;
 5. vérifier que les tapis sont libres de toutes affaires pouvant perturber l'assurage (chaussons, vêtement, mousquetons).
 6. Mettre des chaussures pour l'assurage, il est interdit d'assurer pieds nus
 7. Parer le grimpeur jusqu'à la 1^{ère} dégainé
 8. respecter la hauteur limite d'escalade sans corde : il est strictement interdit de dépasser la première dégainé sans être encordé et assuré.
- Dans les dévers et les traversées, l'escalade en moulinette est interdite sauf si la corde du grimpeur passe dans les dégaines de la voie considérée.
- Les grimpeurs participent au rangement de la salle en fin de séance (Cordes, Tapis, ...)
- Signaler au gardien et inscrire sur le registre, tout constat ou détérioration d'un élément de la structure ou du matériel.

Le Président.

COMPORTEMENT & GESTES BARRIÈRES

POUR UNE BONNE REPRISE AU CLUB

AVANT MA SÉANCE D'ESCALADE

publication du 21 août 2020



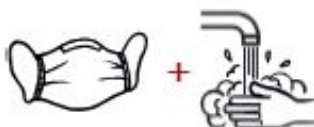
- ✓ SI JE SUIS MALADE, FIÉVREUX, SI JE TOUSSE, JE RESTE CHEZ MOI ET J'APPELLE UN MÉDECIN.



- ✓ J'AI PRÉVU MASQUE, GEL HYDROALCOOLIQUE, MAGNÉSIE LIQUIDE, GOURDE (FLACONS MARQUÉS À MON NOM).



- ✓ J'UTILISE MON MATÉRIEL D'ESCALADE PERSONNEL.



- ✓ À L'ENTRÉE DE LA SALLE, JE ME NETTOIE LES MAINS (EAU + SAVON OU GEL HYDROALCOOLIQUE), JE PORTE LE MASQUE.



- ✓ JE RESPECTE LES MARQUAGES AU SOL, LES SENS DE CIRCULATION.



- ✓ JE POSE MES AFFAIRES À DISTANCE DE CELLES DES AUTRES PRATIQUANTS.



- ✓ JE SALUE MES PARTENAIRES DE GRIMPE, L'ENTRAÎNEUR, LE RESPONSABLE EN RESPECTANT LES GESTES BARRIÈRES (PAS DE CONTACT).

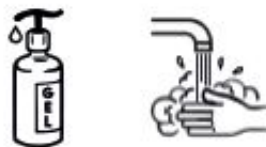
COMPORTEMENT & GESTES BARRIÈRES

POUR UNE BONNE REPRISE AU CLUB

PENDANT MA SÉANCE

publication du 21 août 2020

"JE PRATIQUÉ DANS LE RESPECT DES AUTRES ET DE MA SANTÉ."



- ✓ JE ME NETTOIE LES MAINS ENTRE CHAQUE ESSAI OU LONGUEUR, AU GEL HYDROALCOOLIQUE OU À L'EAU + SAVON.



- ✓ J'APPLIQUE LES RÈGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE :
 - 1 MÈTRE DANS LA SALLE, AU PIED DES VOIES, DES BLOCS
 - 2 MÈTRES LORS DE LA PRATIQUE.



- ✓ J'UTILISE UNIQUEMENT MON FLACON DE MAGNÉSIE LIQUIDE, MARQUÉ À MON NOM.



- ✓ PIEDS NUS INTERDITS DANS LA SALLE, SUR LES TAPIS, AU PIED DES VOIES - PORT DU TEE-SHIRT OBLIGATOIRE.



- ✓ JE RESPECTE LES SENS DE CIRCULATION REPÉRÉS AU SOL, LES ZONES D'ATTENTE.



- ✓ PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE QUAND JE NE GRIMPE PAS.



- ✓ J'ÉVITE LES ÉCHANGES DE MATÉRIEL PERSONNEL ENTRE GRIMPEURS.



- ✓ JE ME SERS D'UN MATÉRIEL COLLECTIF (CORDES, DÉGAINES) : UN PEU DE GEL HYDROALCOOLIQUE OU LAVAGE DES MAINS AVANT ET APRÈS UTILISATION, ET PAS DE CORDE ENTRE LES DENTS POUR MOUSQUETONNER.

COMPORTEMENT & GESTES BARRIÈRES

POUR UNE BONNE REPRISE AU CLUB

APRÈS MA SÉANCE

publication du 2 juillet 2020



JE ME NETTOIE LES MAINS AVANT DE QUITTER LA SALLE.



JE ME DIRIGE VERS LA SORTIE **EN RESPECTANT LES SENS DE CIRCULATION** POUR ÉVITER DE CROISER DE TROP PRÈS D'AUTRES PERSONNES.



JE LAVE MA TENUE DE SPORT AU RETOUR À LA MAISON.

